



Est-il trop tard pour me defendre?

Par **tedspu**, le **18/04/2009 à 18:49**

Bonjour,rnrn je travaillais dans un lycée public en tant qu'assistant d'éducation.J'ai été licencié après 14 mois de bons et loyaux services parce que trois élèves ont menti a mon sujet (ils m'ont accusé sans preuves et on les a cru..).rnJ'ai donc constitué un dossier pour licenciement abusif auprès du tribunal administratif. Malgré des preuves qui me disculpaient,j'ai été condamné par ce même tribunal administratif qui pour se justifier m'a dit que le dossier avait été rendu trop tard....et donc il était non recevable et j'étais donc considéré comme perdant (avec une amende à la clé....).rnrnJ'ai ete licencié en octobre 2006 et je voulais savoir quels étaient mes recours possible à ce jour pour me défendre?rnrnest-il trop tard pour porter plainte pour diffamation à l'encontre des trois élèves?rnQue puis-je faire contre ce licenciement arbitraire,sans aucune preuve concrète?rnrnJe possède des preuves irrévocables de mon innocence, des témoignages,j'ai de quoi me défendre.

Par **Marion2**, le **18/04/2009 à 18:59**

Bonsoir,rnrnIl me semble qu'une plainte pour diffamation doit être déposée dans les 3 mois suivants les faits.rnDonc, il y aurait prescription.rnrnCordialement.